

Élections municipales les 15 & 22 mars 2026

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES.

Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Date limite d'inscription : Mercredi 4 février 2026 en ligne et le vendredi 6 février 2026 en mairie.



COMMENT S'INSCRIRE ?

- En ligne sur service-public.fr
- En mairie ou par courrier : formulaire Cerfa n°12669 + justificatifs (CNI ou passeport et justificatif de domicile de moins de 3 ans).

Vote par procuration

SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER LE JOUR DU VOTE, VOUS POUVEZ DONNER PROCURATION À UN ÉLECTEUR DE CONFIANCE.

POUR OBTENIR LA PROCURATION DEUX OPTIONS :

① En ligne via maprocuration.gouv.fr

Préalable : posséder une carte d'identité numérique certifiée

•Créer votre demande

•Validez-la via France Identité pour une validation 100 % numérique

Si vous ne possédez pas de carte d'identité numérique certifiée :

- Créer votre demande d'identité et ce numéro à la Gendarmerie ou commissariat
- Noter le numéro de la demande Gendarmerie ou commissariat
- Se présenter avec votre pièce pour validation.

② Formulaire papier Cerfa n°14952

•Se présenter avec une pièce d'identité à la gendarmerie ou au commissariat pour l'enregistrement et la validation.

Le vote par procuration

* Les personnes possédant leur identité numérique certifiée, n'ont pas besoin de se déplacer



Récupérez auprès de votre mandataire :
son numéro d'électeur
et sa date de naissance
ou toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote

Identifiez-vous avec France Connect et effectuez votre demande de procuration en ligne sur maprocuration.gouv.fr

Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité

Vous recevez un courriel de Maprocuration dès que votre procuration est enregistrée par votre commune ou votre consulat de vote

Aller voter!

DÉLAIS :

Il est recommandé de faire la procuration au plus tard quelques jours avant le scrutin pour garantir sa prise en compte par les services électoraux.

02 40 11 88 03 ou 02 40 11 88 73 - secretariat.general@laturballe.fr

Carte d'identité numérique

DEPUIS LE 31 MARS 2025, IL EST POSSIBLE DE DEMANDER LE RENOUVELLEMENT ANTICIPÉ DE SA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI), MÊME SI ELLE N'EST PAS PÉRIMÉE.

Votre carte d'identité ressemble à



Vous ne pouvez pas encore bénéficier de l'identité numérique

Vous pouvez bénéficier de l'identité numérique et de sa certification

POUR BÉNÉFICIER DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE, VOICI LES CONDITIONS :

- Être majeur
- Ne pas déjà posséder une CNI au format carte bancaire
- Faire une pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr
- Restituer l'ancienne carte

CETTE NOUVELLE CARTE PERMET :

- De s'authentifier en ligne via FranceConnect+
- De faire une procuration 100 % dématérialisée
- D'accéder à des services administratifs sensibles à distance

Plus d'information :

franceconnect.gouv.fr

